Règlements de la Promotion – BBQ Offert avec Contrat de Rénovation de Patio ou Terrasse

1. Admissibilité

Cette promotion est offerte à toute personne physique ou morale signant un contrat de rénovation d'un patio ou de réalisation d'une terrasse avec GIRON ENTREPRENEUR GÉNÉRAL entre le **15 février et le 15 avril 2025**, pour un montant minimum de **12 599 \$ avant taxes**.

2. Détails de la Promotion

- Pour tout contrat d'un montant entre 12 599\$-19 999\$ avant taxes. Vous recevrez le modèle Rogue 525 de chez BBQ Québec
- Pour tout contrat d'un montant entre 20 000\$-29 999\$ avant taxes. Vous recevrez le modèle Phantom Rogue SE425 de chez BBQ Québec
- Pour tout contrat d'un montant 29 999\$+ avant taxes. Vous recevrez le modèle
 Phantom Prestige 500 de chez BBQ Québec

3. Conditions de Réception du Cadeau

- Le paiement total du contrat doit être effectué avant la remise du cadeau.
- Le cadeau sera remis après la finalisation des travaux.
- La promotion **n'est pas transférable**, **échangeable ou monnayable** autrement que sous la forme prévue (carte-cadeau BBQ Québec).

4. Zone Géographique

 Les travaux doivent être réalisés dans un rayon de 50 km de la grande région de Québec.

5. Autres Modalités

- Cette promotion **ne peut être jumelée** à aucune autre offre, rabais ou promotion en cours.
- GIRON ENTREPRENEUR GÉNÉRAL se réserve le droit de modifier, prolonger ou annuler la promotion à tout moment, sous réserve d'un avis public.
- En cas de litige, la décision de GIRON ENTREPRENEUR GÉNÉRAL sera finale.